



COLLECTIF ROMEUROPE ILE-DE-FRANCE
Compte-rendu de réunion
Mercredi 25 avril 2012

Collectif Romeurope Ile-de-France

ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – **ASET 93 et 95** (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) – **ASEFRR** (*Association de Solidarité en Essonne aux familles roumaines et roms*) – **CIMADE** (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – **FNASAT-Gens du voyage** – **CCFD-Terre Solidaire** – **Habitat Cité** – **Hors la Rue** – **Imediat** – **LDH** (*Ligue des Droits de l'Homme*) – **MDM** (*Médecins du Monde*) – **MRAP** (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – **Mouvement catholique des gens du voyage** – **Romeurope 94 Val-de-Marne** – **Secours catholique (Caritas France)** – **URAVIF** (*Union régionale des associations pour la promotion et la reconnaissance des droits des Tsiganes et des Gens du voyage d'Ile-de-France*)

Et le Comité de soutien de Montreuil (93), le Comité de soutien de Limeil / Bonneuil (94), le Comité de soutien 92 Sud, le Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie (95), le Collectif Romyvelines (78), le Collectif des sans papiers de Melun (77).



1- L'organisation du Collectif IDF

L'idée est de faire une animation tournante par département du Collectif. Mais cela semble compliqué pour les représentants des Collectifs locaux présents.

2- Les activités financées par la région IDF

Le Collectif a reçu deux financements de la région Ile de France : FRDVA (Fond régional développement de la vie associative) et Lutte contre les discriminations.

Les activités qui devront être mises en place en 2012 par le Collectif :

- L'élaboration de recommandations et d'un cahier des charges sur les expériences d'hébergement et de relogement d'habitants de squats et de bidonvilles, en mettant en avant la vision de Romeurope (suite au rapport publié fin 2011 « Etat des lieux provisoire des expériences d'hébergement et de logement d'habitants de squats et bidonvilles »¹)
- Nouvelle session de formation sur les droits des occupants sans droit ni titre et la loi DALO. Deux sessions avaient été organisées en 2011 avec des membres du Collectif IDF. Réunion avec les formateurs le 11 mai pour mettre en place les thèmes et ateliers de la formation par rapport aux retours des précédentes sessions.
- Faire une veille sur les évacuations de terrain via l'espace membre de Romeurope : l'espace membre de Romeurope doit être une plateforme participative où chacun peut dialoguer et échanger sur les évacuations entre autre. Par cet espace, on pourra établir un recensement des évacuations de terrain.
- Recueil de décision de justice sur les évacuations de terrain. Ce recueil est en train d'être mis en place par Lucie Leblond, stagiaire au Collectif. Chacun doit penser à faire remonter toutes les décisions concernant les évacuations de terrain afin qu'elles puissent être incluses dans le recueil.
- Discrimination, suite du guide publié en 2011 : une demande de subvention à la région est en cours avec comme activité la publication d'une brochure grand public sur les stéréotypes et préjugés à l'égard des roms.

Relation avec la Région Ile de France :

Il faut relancer encore et toujours l'idée de la table ronde réunissant tous les acteurs aussi bien associatifs qu'institutionnels sur la question des Roms en IDF.

Les difficultés à travailler avec la région IDF ont été évoquées avec notamment la suppression de certains financements l'année précédente.

¹ http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Rapport_habitat_IDF_DEF.pdf

3- Tour de table sur les situations de terrain

a) Hauts de Seine 92

Les Roms du Petit Clamart (Denise Benabeng, Collectif 92 Sud)

Ils viennent tous du village de Blaj et ont tous plus ou moins des liens familiaux.

Actuellement, il y a une vingtaine de personnes sur le terrain, et une trentaine de cabanes avec beaucoup de vas et viens.

Le Préfet des Hauts de Seine a demandé l'évacuation du terrain pour des raisons sanitaires mais aussi car il y a quelques semaines, suite à un conflit entre deux personnes, une personne est morte sur le terrain. Le terrain appartient au domaine privé du Conseil général des Hauts de Seine.

Néanmoins, le terrain est en réalité situé à Bièvres dans l'Essonne, le Préfet des Hauts de Seine a été déclaré incompetent pour demander cette évacuation de terrain et donc le tribunal des Hauts de Seine a débouté le préfet.

L'évacuation n'a pas eu lieu, cela permet de gagner un peu de temps. Le dossier a été transmis au tribunal d'Evry.

Grégoire Cousin a levé un questionnement par rapport à la compétence du Préfet de se substituer à un propriétaire privé (ici le Conseil général des Hauts de Seine).

Dû à cette situation, aucune scolarisation possible sur ce terrain malgré la motivation de certaines familles.

b) Paris 75 (Morgane Mallet, Martin Favreau, Secours Catholique)

Porte d'Aubervilliers 19^e

Il y a eu sur le terrain de nombreuses évacuations, la plupart sans décision de justice. Actuellement 8 familles y sont installées depuis 2 ans.

Suite à la dernière évacuation, il y a eu une négociation avec la mairie du 19^e pour envisager une proposition d'hébergement. Le SIAO (système intégré de l'accueil et de l'orientation) s'est saisi du problème. Pour le moment, il n'y a aucune certitude quant à l'avenir du terrain et des familles. La prochaine évacuation devrait avoir lieu en juin.

Terrain Claude Bernard 19^e

Il y a environ 200/300 Roms de Bucarest à proximité du square Claude Bernard.

Les terrains de la Porte d'Aubervilliers et de Claude Bernard sont proches ce qui amène les policiers à faire un amalgame entre les Roms de ces deux terrains.

Sous le Pont d'Austerlitz 13^e

1 famille qui est dans un processus d'aller/retour avec la Roumanie.

c) Seine Saint Denis 93 (Marie-Geneviève Guesdon, MRAP, Nathalie-Marie Chantepie, Collectif Bobigny)

Terrain de Bobigny

Les Roms ont été refusés à l'entrée d'un Restaurant du Cœur car il y avait soi-disant un problème de domiciliation, prétexte pour ne pas laisser les Roms avoir accès au Restaurant du Cœur. En réponse à cela, la mairie a mis à disposition du Collectif un local pour faire une distribution de repas organisée en lien avec les restaurants du Cœur mais cette solution n'est pas pérenne.

Ce problème avec les Restaurants du Cœur s'est déjà posé dans un autre département. L'association avait alors pris rendez-vous avec le directeur départemental du Restaurant du Cœur afin de rappeler les obligations d'accueil de toute population précaire. Le problème avait été ainsi résolu et les Roms avaient de nouveau eu accès à l'établissement.

A St Denis, il y a eu des manifestations contre l'installation de Roms. Une cinquantaine de familles, expulsées du terrain du Hanul en 2010 ont été installées sur un terrain provisoire en attente d'une construction pérenne dont l'usage ne sera pas uniquement réservé aux Roms. La démarche vis-à-vis des protestataires a été de rechercher un dialogue pour résoudre la situation. Un tract a ainsi été rédigé par des mouvements politiques et syndicaux afin de soutenir l'installation des Roms.

Terrain de Noisy Le Grand

Les familles sont arrivées à Noisy le Grand à l'été 2010, après plusieurs déplacements, elles étaient précédemment dans l'Essonne.

Sur le terrain de Noisy le Grand on compte entre 130 et 150 personnes dont 50 enfants. Ces familles sont dans une situation sanitaire très difficile : il y a eu des cas de coqueluche, tuberculose, des staphylocoques... Les hôpitaux refusent de prendre les charges les Roms. Il n'existe aucun accompagnement sanitaire.

En février 2012, **(le Secours Catholique)** (le collectif "Amis des R"Hommes") a lancé un appel aux dons pour venir en aide à ces personnes. Les dons ont permis de nourrir et de vêtir l'ensemble des familles Roms sur le terrain (dons provenant des paroissiens de Noisy le Grand, de Louveciennes et de Paris). Un généreux donateur a également proposé 42 bungalows : $7*2*3 = 42$ u de 8,80m de long *3m de large représentant 1.100m² sur 3 niveaux (R+2) pour un euro symbolique, afin de loger les familles du bidonville de Noisy le Grand. **Les dons ont aussi permis d'acheter 40 bungalows (errata)** mais qui n'ont pas pu être installés à Noisy le Grand car le maire refuse la présence des Roms. **Les Bungalows achetés grâce aux dons (errata)**. La municipalité de St Denis a accepté de recevoir les bungalows sur son territoire à condition que le bénéfice en soit pour sa commune et que la ville n'ait rien à déboursier : en conséquences, les algecos ont été installés rue Voltaire à St Denis, pour accueillir les **familles Roms du Hanul**. Les frais de déplacement des bungalows nécessitant des convois spéciaux ainsi que ceux découlant des formalités d'installation ont été entièrement pris en charge par des donateurs privés parisiens.

Les familles roms de Noisy le Grand n'ayant pu bénéficier de ces largesses, elles demeurent expulsables. L'ordonnance d'expulsion a été promulguée : les Roms doivent évacuer le terrain mais ils ont obtenu un délai de 2 mois sans proposition de relogement, ce qui leur permet de rester jusqu'au 12 ou 13 juin.

d) Val d'Oise 95

Situation générale (Monique Demartinho, collectif de Deuil la Barre)

Le terrain de Groslay a été évacué et les familles se sont réinstallées à Pierrefitte sur Seine et à Montmagny.

A Pierrefitte, les familles squattent un hangar qui appartient à 8 propriétaires différents. Néanmoins, le terrain va être vendu pour un projet, il faut donc s'attendre à une évacuation prochainement.

A Montmagny, il y a de nombreuses difficultés et un amalgame entre Roms et Gens du voyage.

Deuil la Barre (Monique Demartinho, Collectif de Deuil la Barre)

2 terrains différents :

Le 1^{er} terrain est relativement stable : les enfants sont scolarisés, toutes les familles ont une domiciliation et l'AME. Mais le maire de Deuil la Barre a entre les mains un arrêté d'évacuation. Les Roms sont expulsables d'ici un mois.

Pour contrer la décision d'évacuation, le Collectif de Deuil par l'intermédiaire de DEI France (Défense des Enfants International) a fait une saisine auprès du Défenseur des Droits pour les enfants scolarisés. Cette saisine demandait la suspension de l'évacuation au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire afin de permettre aux enfants de finir leur année et de passer dans la classe supérieure. Suite à la saisine, le Défenseur des droits a écrit une lettre au préfet.

Le 2^e terrain à Deuil la Barre :

Les familles s'y sont installées à la suite d'une précédente évacuation dans le 95. Il s'agit d'un terrain municipal. L'évacuation du terrain pour cause de travaux a été demandée par la municipalité. Le collectif a demandé à ce que la date d'évacuation soit repoussée jusqu'au début effectif des travaux. Sur ce terrain, les enfants ne sont pas scolarisés.

Le Collectif du Val d'Oise continue de se réunir régulièrement mais n'est malheureusement plus présent aux réunions du Collectif Ile de France.

e) Val de Marne 94

Sur l'ensemble du 94, il y a entre 1500 et 2000 Roms dont 200 ont eu accès à un projet d'insertion. Presque tous les terrains du Val de Marne sont sous le coup d'une procédure d'évacuation.

Il existe deux lieux problématiques en ce moment sur le département.

- Le terrain de Sucy en Brie (Aline Poupel, Aude Leveille, Romeurope 94)

Les familles expulsées de l'Essonne, de Seine et Marne, d'un peu partout en Ile de France se regroupent sur le terrain de Sucy en Brie.

Aujourd'hui, il y a environ 500 personnes sur le terrain et d'autres familles continuent d'arriver d'un peu partout en IDF. Il y a encore de la place sur le terrain, il va probablement encore s'agrandir.

Les conditions de vie sur le terrain sont catastrophiques. Un incendie s'est déclaré, 70 familles se sont ainsi retrouvées sans rien (plus d'abris, plus de papiers...). Il existe également des conflits entre certaines familles. De plus, les liens avec la mairie de Sucy sont difficiles. En effet, selon elle la délinquance aurait augmenté dans la ville.

La police s'est rendue sur le terrain et a distribué 200 OQTF, y compris à des Roms présents sur le territoire depuis moins de 3 mois.

Compte tenu du nombre d'OQTF distribuées, il est impossible de faire des recours pour tous. L'ASEFRR (l'association de solidarité en Essonne avec les familles roumaines et roms) a monté des

dossiers de recours pour les familles qui étaient précédemment dans l'Essonne et qu'elle connaissait mais le Collectif Romeurope 94 ne peut pas faire de même pour toutes les personnes.

On constate également un manque de bénévoles dans le Val de Marne avec l'augmentation de la population rom sur le département.

- Terrain de Créteil

Un terrain a été évacué mais personne n'a été prévenu. Le collectif ne sait pas où sont parties les familles de ce terrain.

- Villejuif, Ivry (Yves Loriette, MRAP et Collectif Romeurope 94)

A Villejuif, 80 personnes sont réparties sur 3 squats. Une procédure d'évacuations est en cours. Le Collectif demande à ce que la scolarisation des enfants soit prise en compte. Des rassemblements devant la Préfecture ont été organisés pour demander l'arrêt des expulsions jusqu'à la fin de la période scolaire.

A Ivry, le tribunal administratif de Melun a débouté l'Etat deux fois de sa demande d'évacuation. Le terrain appartient à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP). A deux reprises, en avril 2011, puis récemment en février 2012, l'AP-HP a demandé l'évacuation du terrain. Le TA a déclaré qu'il n'y avait aucune urgence à évacuer le terrain (jugement rendu le 2 mars 2012).

Environ 250 personnes sont présentes sur ce terrain. Le collectif de soutien est bien organisé et très disponible sur le terrain.

f) Essonne 91 (Martine Platel MRAP et une bénévole de l'ASEFRR)

Une table ronde associative a été organisée sur le département de l'Essonne, faute de pouvoir organiser une table ronde avec les autorités publiques. Il y avait entre autre le MRAP et l'ASEFRR.

La situation est instable sur le département avec des incendies à Massy et à Corbeil ayant pour conséquence des évacuations de terrain. Certaines familles sont hébergées à l'hôtel mais on ne sait pas pour combien de temps.

Deux communes ont en charge la domiciliation mais toutes les familles ne peuvent en bénéficier. Ainsi, la sélection des familles se fait au hasard, sans critères particuliers.

A Ris Orangis, suite au refus de scolarisation de 5 enfants, plusieurs associations² ont cosigné une lettre envoyée au préfet afin que celui-ci rappelle au maire de Ris Orangis son obligation de scolarisation.

Terrain de Moulin Galant

Le terrain de Moulin Galant est situé à cheval sur Ormoy et Villabé et est à la limite de Corbeil. Suite à un incendie à Corbeil, la partie du terrain se situant sur Corbeil avait été évacuée et les Roms avaient été repoussés sur la commune de Villabé et Ormoy.

Sur le terrain de Moulin Galant, le Conseil Général s'est occupé de la dératisation, il y a ramassage des ordures, et les enfants sont scolarisés.

Viry Chatillon

² ASEFRR, DEI France, FCPE91, FSU91, Association Intermèdes Robinson

Un projet de MOUS est en cours pour une quarantaine de personnes.

Le préfet doit donner son aval pour la seconde étape de la mise en place de la MOUS. Les familles sont dans l'attente de sa réponse.

Sur le département, il y a un problème de domiciliation. En effet, seul les CCAS de deux communes domicilient les familles Roms et le Secours Catholique est débordé et ne peut faire plus de domiciliation.

g) Seine et Marne (Yves Douchin, Collectif Romeurope 77)

En septembre 2011, une centaine de Roms de Bucarest se sont installés dans une ferme promise à la démolition.

Il y a eu un référé d'expulsion immédiat mais les familles ont quand même obtenu un délai de 3 mois à compter du 20 décembre 2011. L'évacuation était donc prévue le 20 mars 2012 mais les familles ont quitté la ferme avant cette date.

En ce qui concerne l'accès aux droits en Seine et Marne, il y a très peu de choses en place. On constate une grande difficulté pour obtenir l'AME.

Certains Roms ont pu passer le code de la route en roumain grâce à un corps d'interprètes.

L'organisation de sessions pour passer le code dans une langue étrangère peut être mise en place par le département si la demande est suffisante. Pour ce faire, il faut s'adresser à la préfecture de police ou à la direction départementale de l'équipement (DDE).

Le terrain de Thorigny sur Marne est suivi par l'association Jeunes Errants.

4- Le réseau d'avocat

Tamara Lowy, avocate et membre du GISTI

Le réseau d'avocats existe depuis un peu moins d'un an. Il permet de répondre aux questions spécifiques d'un point de vue du droit. Aujourd'hui, le travail des avocats est principalement centré sur la question des évacuations de terrain et des mesures d'éloignement du territoire. Actuellement, c'est un réseau qui est essentiellement défensif, il y a une volonté d'être offensif c'est-à-dire de prendre les devants par rapport aux problèmes juridiques qui peuvent se poser notamment en terme de scolarisation ou d'accès aux droits sociaux et ne pas seulement subir les OQTF et les évacuations mais de pouvoir aussi les prévenir.

Question concernant l'Aide Juridictionnelle (AJ) : il faudrait établir une formation sur les techniques pour aller plus vite pour remplir les demandes d'AJ.

Les réflexions ont porté sur l'idée de : faire des recours sur le droit à l'eau, le droit aux poubelles, le droit à l'inventaire du mobilier avant une expulsion afin de savoir à qui revient ces compétences et rappeler ainsi à l'Etat ses obligations.

Selon la directive européenne du 29 avril 2004³, avant d'éloigner une personne du territoire, il faut qu'il y ait une enquête « *afin de tenir compte du degré d'intégration des personnes concernées, de la durée de leur séjour dans l'État membre d'accueil, de leur âge, de leur état de santé, de leur situation familiale et économique et de leurs liens avec leur pays d'origine* »

³ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:158:0077:0123:fr:PDF>

La loi Besson de 2011 reprend cette directive européenne. Néanmoins, dans la pratique, les tribunaux ne réclament pas des préfetures qu'elles apportent les preuves nécessaires qu'elles ont menées ces enquêtes.

Rappel : Pour interpeller le réseau d'avocats, il faut passer par la Coordination du Collectif Romeurope

Concernant la scolarisation, il faudrait essayer de développer des outils juridiques, en lien avec le Collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms.

C'est aux militants qui sont en contact direct avec le terrain de faire remonter les informations et les besoins auprès des avocats.

5- Le site internet

L'Espace membre : Les comptes rendus de réunions du collectif Ile de France sont mis en ligne dans l'espace membre.

Un Forum sera créé dans cet espace avec une rubrique dédiée au recensement des évacuations de terrains afin d'échanger les informations.